Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de M. METERY Alain, Maire.

Présents: M. METERY Alain, M.HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, Mme PAGE Laetitia, M. Gilbert BLANC, M. LACOMBE Jacky, M. LOUCHE Morgan, Mme BLANCHARD Karine, Mme POULARD Magalie, Mme VANDROUX Viviane, Mme REGNIER Karine.

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2020

Indemnités des élus du 1er janvier au 31 décembre 2021

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter les indemnités du Maire et des Adjoints pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021. Barèmes pour les communes de moins de 500 habitants :

Taux maximal = 9.90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour chacun des Adjoints.

Pour l'indemnité du Maire, le taux maximal est de 25.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les indemnités suivantes pour le Maire et les Adjoints pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 :

Indemnité du Maire, monsieur METERY Alain = 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Indemnités des Adjoints = 9.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les deux :

- Monsieur HAUTEVELLE Ludovic, 1er Adjoint = 4.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Madame LONJARET Corinne, 2° Adjoint = 4.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Tarifs de location de la salle communale pour l'année 2021

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les tarifs de location de la salle communale à partir du 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels, appliqués depuis le 1^{er} janvier 2016 Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2021.

Tarifs de location de la salle associative pour l'année 2021

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de la salle associative.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2021.

Tarifs des concessions de cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des concessions de cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir. Il convient de voter les tarifs applicables à partir du 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2021.

Questions diverses

- Demande de bois de chauffage à couper par Max El Meheres :

Max El Meheres demande si la commune a des coupes de bois de chauffage. Le Conseil Municipal lui propose de faire une coupe, derrière la cabane de chasse, sur la parcelle cadastrée section D n° 209 "Les Quéments", sous la ligne électrique. L'accès y est difficile et le travail également. Par conséquent, le Conseil Municipal propose de lui donner le bois en contrepartie du travail. Les arbres à couper seront marqués par le Maire et l'employé communal. M. El Meheres devra être vigilant lors des opérations d'abattage pour ne pas endommager la ligne électrique.

- Proposition de vente à la commune :

Mme MARCIANO Joséphine, héritière de monsieur Jean-Paul RAY, propose à la commune la vente des parcelles cadastrées section B n° 653, 656, 942, 943, 945,947 et 949, au prix de 38 000 euros sans frais d'agence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette offre. La maison est abandonnée, en très mauvais état et le terrain ne sera peut-être pas constructible.

- Fermeture de la mairie : Du 23 décembre 2020 au 3 janvier 2021

Pour extrait conforme, Le Maire.

M. Alain METERY